

CONDITIONS DE VENTE

Définition des termes suivant :

Accompagnateur : Stéphane DAMEROSE est diplômé d'état et encadre des sorties randonnée pédestre, raquettes à neige et anime des cours de chant à domicile. **Le client ou le participant :** personne adulte ou une famille (adultes, enfants à charge) qui s'inscrit à une randonnée pédestre ou à une sortie raquettes à neige et à des cours de chant organisés par stephane damerose. **Sorties montagnes :** balades et randonnée (randonnée pédestre ou raquettes). Site Web : le site web sous adresse <https://stephane-dameroose.com> est la propriété de Stéphane Damerose, il en est l'éditeur. Stéphane Damerose se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions de vente ci-dessous. (Les tarifs sur le site web peuvent changer et sont indiqués en TTC et sont sans TVA). **Lieu de pratique des activités montagne :** Alpes Françaises, milieu de moyenne montagne, enneigé ou pas.

Inscription :

Une fiche inscription est disponible sur le site internet et peut être envoyée par courriel au client. Pour toute activité, la réservation est effective lorsque la fiche d'inscription signée et accompagnée du règlement de la prestation nous parvient.

- Pour les **activités montagne**, il sera demandé au client :

À plus de 10 jours de la sortie : une fiche inscription signée + règlement, à envoyer par courrier postal ou par email ; Fiche indiquant le montant total de la prestation, possibilité de régler la totalité de la prestation ou de régler un versement d'arrhes de 30% du tarif global (Le client règlera par la suite, le solde restant le jour de la sortie). (Modes de paiement : chèque, espèces ou virement).

À moins de 10 jours de la sortie : une fiche inscription signée + règlement, à envoyer par courrier postal ou par email ; Fiche indiquant le montant total de la prestation, possibilité de régler la totalité de la prestation ou de régler un versement d'arrhes de 50% du tarif global (Le client règlera par la suite, le solde restant le jour de la sortie). (Modes de paiement : chèque, espèces ou virement).

Annulation de la sortie par l'accompagnateur :

- proposition d'une autre date (si événements imprévus : météo, environnement, problèmes sanitaires ou autres), - sinon remboursement du règlement effectué par le client (arrhes ou règlement total de la prestation).

Annulation de la sortie par le client : - proposition d'une autre date, - sinon arrhes ne seront pas remboursées (si règlement total de la prestation effectué par le client, 50 % du règlement sera retenu, l'autre partie remboursée).

Pour les sorties collectives : le nombre de personnes minimum par groupe est de 4. Si moins (cause annulation d'un des participants par exemple), l'accompagnateur peut annuler la sortie par manque d'effectif, le ou les participants inscrits, ayant déjà réglé leur prestation, seront remboursés. L'accompagnateur peut très bien proposer une autre date.

- Pour les cours de chant, l'inscription se fait le jour même.

Tarifs : les tarifs balade et randonnées (randonnée pédestre ou raquettes) comprennent l'encadrement de la randonnée qui commence du point de rendez-vous au point de dispersion du groupe. L'encadrement comprend l'accueil, la conduite du groupe sur sentiers de randonnée en moyenne montagne, l'animation et la sécurité. Les tarifs comprennent aussi les frais d'organisation. Tarifs particuliers en sortie collective, à partir de 5 personnes minimum (page tarif et pages tarifs pour les sorties sur le site web). Tarifs groupe (voir page Tarifs sur le site web) : groupe, scolaire, centre de vacances, association, comité d'entreprise. Le transport (du lieu de rendez-vous au lieu du départ de la randonnée), l'assurance individuelle du client <RC Individuel accident> (RC = responsabilité civile), les piques niques, le matériel de randonnée ou de raquettes, ainsi que le tarif des remontées mécaniques sont à la charge du client. Les Tarifs cours de chant comprennent l'encadrement des cours à domicile.

Assurance : L'accompagnateur en moyenne montagne a une assurance RC pro (Responsabilité civile professionnelle), adhérent de l'Unaem (Union National des accompagnateurs en montagne) et assuré RC pro chez Lycea.fr. Cette assurance assure l'accompagnateur pour tous dommages faits à un tiers pendant l'encadrement. Le client ou le participant doit avoir une assurance <RC Individuel accident> (RC= responsabilité civile). Le client a la possibilité de s'assurer individuellement chez lycea.fr à partir de 1.70 euros par jour, à l'adresse suivante : <https://lycea.fr/assurance/assurance-individuelle-accident-pratiquant/> En cas d'accident, le participant autorise l'accompagnateur à s'occuper du secours (appel si besoin des secours, organisation des secours, voir hospitalisation).

Responsabilité : Stéphane Damerose décline toute responsabilité sur les **supports** (carte de visite, plaquettes flyers, affiches, réseaux sociaux internet et site web <https://stephane-dameroose.com>). Ce contenu est donné à titre indicatif, il peut comporter des erreurs. Stéphane damerose n'est pas responsable en cas de dommage de l'utilisateur du présent site Web (perte de données, piratage et virus). Il n'est pas autorisé à copier le contenu du site qui est la seule propriété intellectuelle de Stéphane Damerose (voir les mentions légales).

L'**accompagnateur** peut changer à tout moment la date, l'horaire, le lieu de rendez-vous de la sortie, l'itinéraire ou l'encadrement à cause de la météo, de l'enneigement, du niveau des participants ou tous autres événements imprévus et cela sans remboursement. Il peut aussi tout simplement annuler une randonnée en cours et cela sans remboursement. L'itinéraire peut être modifié à cause d'un orage par exemple, ou une sortie raquettes à neige peut se changer en une simple sortie randonnée. Il n'y aura pas de dédommagement de la part de l'accompagnateur si : - la sortie est annulée ou si - l'objectif (thématique) de la balade n'est pas atteint (exemple : rando chamois, aucun chamois n'a été vu pendant la sortie).

Tout participant doit suivre l'accompagnateur. Il doit se soumettre aux règles du groupe définies par celui-ci (règles de sécurité, prudence, silence si besoin, respect des règles de protection de l'environnement etc.). Il peut à tout moment exclure une personne du groupe si celle-ci perturbe le groupe ou ne respecte pas les consignes. Au niveau **matériel** : le client doit avoir son propre matériel, à savoir : 1 gourde, 1 sac à dos pour la famille, des bâtons (facultatif), une paire de chaussures de sport type outdoor (chaussures de randonnée, de marche sportive, avec semelle crantée et tige basse ou haute), crème solaire, lunettes de soleil, chapeau ou casquette. Autres : Publication photos à des fins commerciales : en signant la fiche inscription et en cochant la case publication site internet et réseaux sociaux, vous autorisez Stéphane Damerose à publier des photos prises le jour de la sortie sur les réseaux sociaux internet ou sur le site web (stephane-dameroose.com, page Facebook, page LinkedIn, Facebook Stéphane Damerose et google business).

En signant la fiche inscription, le client reconnaît avoir lu les conditions de vente et les accepte dans sa totalité.

Rédigé par Stéphane DAMEROSE le 01/01/2024, tous droits réservés.

